



INCOME SECURITY ADVOCACY CENTRE  
Centre d'action pour la sécurité du revenu

# Barèmes d'OT et du POSPH et POE

En vigueur au mois de mars 2020

Après 14 ans d'augmentations annuelles des taux d'aide sociale, le gouvernement provincial n'a pas inclus d'augmentation des taux du programme OT ou du POSPH dans le budget de 2019. Toutefois, seules les familles avec enfants verront une modification du montant de leurs prestations mensuelles, en raison d'une très faible augmentation liée au taux d'inflation, soit moins de 5 \$ par mois. Avec le taux d'inflation actuel, même si l'on tient compte de la légère augmentation de la POE, le pouvoir d'achat des bénéficiaires de l'aide sociale est inférieur à celui de l'an dernier.

Le tableau ci-dessous montre la version actuelle des barèmes pour les besoins de base et d'allocation maximale de logement pour les différents types de famille. Il convient de noter que ces montants n'ont pas changé depuis l'automne 2018. Il indique également les montants maxima, précédents et en cours, de la POE qui ont fait l'objet d'une augmentation en juillet 2019 compte tenu de l'inflation. *Veillez lire ce qui suit pour en savoir plus.*

Type de cas	Montants actuels				Nouveaux montants, après juil. 2019			
OT	Besoins de base	Alloc. log. max.	POE max.	Total	Besoins de base	Alloc. log. max.	POE max.	Total
Célibataire	\$343	\$390	\$0	\$733	\$343	\$390	\$0	\$733
Parent seul - 1 enfant	\$360	\$642	\$117	\$1,119	\$360	\$642	\$120	\$1,122
Parent seul - 2 enfants	\$360	\$697	\$234	\$1,291	\$360	\$697	\$239	\$1,296
Couple	\$494	\$642	\$0	\$1,136	\$494	\$642	\$0	\$1,136
Couple - 1 enfant	\$494	\$697	\$117	\$1,308	\$494	\$697	\$120	\$1,311
Couple - 2 enfants	\$494	\$756	\$234	\$1,484	\$494	\$756	\$239	\$1,489
<b>POSPH</b>								
Célibataire	\$672	\$497	\$0	\$1,169	\$672	\$497	\$0	\$1,169
Parent seul - 1 enfant	\$815	\$781	\$117	\$1,713	\$815	\$781	\$120	\$1,716
Parent seul - 2 enfants	\$815	\$846	\$234	\$1,895	\$815	\$846	\$239	\$1,900
Couple	\$969	\$781	\$0	\$1,750	\$969	\$781	\$0	\$1,750
Couple - 1 enfant	\$969	\$846	\$117	\$1,932	\$969	\$846	\$120	\$1,935
Couple - 2 enfants	\$969	\$918	\$234	\$2,121	\$969	\$918	\$234	\$2,126

## REMARQUES :

- Les montants indiqués ci-dessus sont des maxima et peuvent ne pas s'appliquer dans tous les cas. Par exemple, les personnes dont les coûts réels de logement sont moindres que le montant maximum d'allocation-logement recevront seulement le montant qu'elles paient, et non le maximum. Les personnes recevant des prestations d'OT ou du POSPH peuvent communiquer avec leur agent pour savoir quels montants de prestations s'appliquent à leur cas particulier.
- La POE est un montant non imposable versé aux familles à faible revenu ou à revenu modeste pour subvenir aux besoins de leurs enfants. En général, ces paiements sont versés sur le même chèque que l'Allocation canadienne pour enfants. La POE prévoit un montant maximal annuel de 1 434 \$ par enfant. Le gouvernement la verse à partir de juillet l'année en cours jusqu'à juin l'année suivante pour chaque enfant de moins de 18 ans.
- Les montants de Prestation ontarienne pour enfants peuvent être inférieurs au montant maximum indiqué, selon le revenu net de la famille, et les familles doivent faire leur déclaration de revenus pour recevoir la POE.
- Les enfants dans les exemples ci-dessus ont moins de 18 ans.
- Les montants indiqués pour les couples inscrits au POSPH ne s'appliquent qu'aux couples bénéficiaires comptant une seule personne handicapée.

## Liens vers les informations sur les prestations autres que celles prévues dans le cadre des programmes d'OT et du POSH :

- Prestation ontarienne pour enfants : <http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/financialhelp/ocb/index.aspx>
- Prestation Trillium de l'Ontario : <https://www.ontario.ca/fr/page/prestation-trillium-de-lontario>
- Prestation fiscale canadienne pour enfants : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/allocation-canadienne-enfants-aperçu.html>
- Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/credit-taxe-produits-services-taxe-vente-harmonisee-tps-tvh.html>